



Communauté de Communes
Mer & Terres d'Opale

COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU VENDREDI 18 FEVRIER 2011

L'AN DEUX MILLE ONZE, le vendredi 18 février à 19 h30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes « Mer et Terres d'Opale », dûment convoqué le 10 février 2011, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville du Touquet, sous la présidence de Monsieur Daniel FASQUELLE, Président de la Communauté de communes Mer et Terres d'Opale.

ETAIENT PRESENTS : M. Daniel FASQUELLE – M. Jean-Claude BAHEUX – M. Walter KAHN – Mme Geneviève MARGUERITTE – M. Jean-Claude POURTAU – M. Jean-Claude DESCHARLES – M. Bertrand LEFEBVRE – M. Jacques JUPIN – M. Jean LIEBAERT – M. Michel GOBERT – M. Jean-Luc BASTIEN – Mme Martine LEFRANC – M. Jean-Marc HUGUET – M. Denis CALOIN – M. Alain SALOMON – M. Laurent SAGNIER – M. Gérard DESCHRYVER – Mme Lilyane LUSSIGNOL – M. Yves MARTEL – Mme Evelyne LENGLET – Mme Francine DEUXVILLE – M. Philippe HAGNERE – M. André CZEKALSKI.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : Monsieur Francis BEURAIN est représenté par Madame Marie-Joseph BETTE – Monsieur Jean-Pierre DESCHARLES est représenté par Monsieur Jean FIEVET.

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR : M. Jean-François RAPIN donne pouvoir à Monsieur Walter KAHN – Monsieur Didier LECERF donne pouvoir à Madame Martine LEFRANC – Madame Anne CHOTEAU donne pouvoir à Monsieur Gérard DESCHRYVER – Monsieur Eric LEMAY donne pouvoir à Monsieur Jean-Luc BASTIEN – Monsieur David MOCRETTE donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc HUGUET.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. Philippe GUILLUY – M. Michel HESDIN – M. Michel SAUVAGE – Monsieur Francis DUCHAN – M. Laurent LEFEBVRE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Laurent SAGNIER

Nombre de titulaires en exercice :	35
Nombre de membres titulaires présents :	23
Nombre de membres représentés par un suppléant :	2
Nombre de membres ayant donné un pouvoir :	5
Nombre de votants :	30
Quorum :	18

ORDRE DU JOUR

Compte-rendu des décisions du Président prises par délégation
Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire en date du 16 septembre 2010
Communications du Président.

I) Administration Générale

- 1- Modification dans la composition des commissions thématiques

II) Finances

- 2 - Rock en Stock : subvention 2011
- 3 - Point sur le Débat d'Orientation Budgétaire

III) Aménagement de l'Espace

- 4- Compétence renforcement incendie – transfert de biens : conventions de mise à disposition des bornes incendie des communes de Camiers, Cucq, Etaples, Le Touquet, Merlimont, Saint Josse et Saint Aubin

IV) Services à la population

- 5- Relais Assistantes Maternelles : renouvellement des conventions annuelles d'occupation des salles communales

V) Développement Economique et Touristique

- 6- Surveillance des plages 2011 et convention relative à la surveillance hors saison

VI) Questions diverses

- 7 – Motion hostile au projet d'agrandissement du magasin « Carrefour market »

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président a informé le Conseil communautaire des décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été accordées :

- **Décision du Président n° 210 : AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE MULTIRISQUE N°112289858** - Adjonction des blocs sanitaires de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Étaples sur mer - cotisation annuelle du contrat : 1 483,45€.
- **Décision du Président n° 211 : ACHAT D'UN VEHICULE LEGER 5 PORTES** – Attribution du marché à la Société CITROEN – acquisition d'un véhicule C3 HDI pour un montant de 12 266€ TTC afin de renforcer le parc automobile de la CCMTO et répondre aux besoins.
- **Décision du Président n° 212 : PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT – LUTTE CONTRE LES INONDATIONS ET RUISSELLEMENT-** Intervention de la Société RAMERY pour une pose de canalisation sur la commune de Maresville pour un montant de 2 800€ HT. Dans le cadre de travaux de renforcement incendie sur la commune de Maresville, il a été constaté des problèmes d'écoulement d'eaux pluviales qui pouvaient être réglés par la pose d'une canalisation. La société Ramery en charge des travaux liés à l'incendie bénéficiait des autorisations nécessaires pour intervenir sur la route départementale. Il lui a donc été confié ces travaux supplémentaires.
- **Décision du Président n° 213 : NETTOYAGE DES LOCAUX ET FOURNITURE DE CONSOMMABLES A LA CCMTO** – Marché passé en procédure adaptée (MAPA 2010/13) attribué à la Société AGENOR Flandres / Littoral, pour un montant de 42 467,04€ HT sur la durée totale du marché, soit 4 ans.
- **Décision du Président n° 214 : PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT – RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE** – Fourniture et travaux pour la pose d'une bouche d'incendie sur la commune de Saint Aubin, effectués par la Société VEOLIA EAU pour un montant total de 23 729,86€ HT.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Le Président a proposé à l'assemblée de désigner le secrétaire de séance.
Monsieur Bertrand Lefebvre a été désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 DECEMBRE 2010 :

Le Procès verbal du 09 décembre 2010 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Monsieur le Président a demandé à l'assemblée de débiter la séance par cette question qui, au vu de l'ordre du jour, aurait dû être abordée en dernier lieu.

VI) Question diverse

1- **Motion hostile au projet d'agrandissement du magasin « Carrefour Market »**

Le magasin Carrefour Market, implanté au sein de la zone d'activités du Touquet sur des terrains situés sur le territoire de Cucq, a déposé un projet d'agrandissement faisant passer sa surface de 1 600m² à 2 300m².

Le Bureau Communautaire réuni le 31 janvier 2011 s'est prononcé défavorablement à ce projet aux deux motifs suivants :

- Risque de démantèlement du commerce local
- Dénaturation paysagère de l'entrée des villes de Cucq et du Touquet.

Ce projet s'accompagne d'un repositionnement du magasin sur des terrains situés près de la maison de retraite « La Fontaine Médicis » alors que l'espace actuellement occupé par l'enseigne serait destiné à la création de 3 cellules commerciales de 600m² et d'une galerie marchande de 5 commerces.

Le projet doit être examiné prochainement par la commission départementale d'aménagement commercial.

Le Conseil Communautaire était invité à délibérer sur cette proposition de motion hostile au projet d'agrandissement du magasin « Carrefour Market ».

Résultat du vote :

Les Membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, ont voté une motion hostile au projet d'agrandissement du magasin « Carrefour Market », sur la base des motifs précités.

I) Administration Générale

1- Modifications dans la composition des commissions thématiques

Le Président a présenté cette question :

La composition des différentes commissions thématiques, animées par un vice-président, a été approuvée par délibération en date du 26 juin 2008. Conformément au règlement du conseil communautaire sont amenés à siéger au sein des commissions permanentes les délégués titulaires et suppléants des communes.

Depuis cette date, des modifications sont intervenues :

- du fait d'un changement de délégués communautaires décidé par les conseils municipaux,
- des demandes formulées par les élus communautaires souhaitant siéger au sein d'autres commissions que leurs inscriptions initiales.

Il a donc été demandé à chaque Maire de transmettre les demandes présentées par les délégués de leur commune.

Compte tenu des réponses reçues, il est proposé de modifier la composition des commissions comme suit :

- Commission Finances : souhaitent siéger :
 - Monsieur Francis BEAURAIN (en remplacement de Madame BERNARD)
 - Monsieur Walter KAHN

- Commission CLETC : souhaitent siéger :
 - Monsieur Francis BEAURAIN (en remplacement de Madame BERNARD)
 - Monsieur Walter KAHN

- Commission Environnement : souhaitent siéger :
 - Monsieur Norbert MAGNIER
 - Monsieur Michel SAUVAGE
 - Madame Jeanine DANGON

- Commission gestion durable des déchets : souhaite siéger :
 - Monsieur Jean-Claude BAHEUX

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 31 janvier 2011, le Conseil Communautaire était invité à délibérer sur la nouvelle composition des commissions.

Résultat du vote :

Les Membres du Conseil ont approuvé à l'unanimité les modifications apportées dans la composition des différentes commissions thématiques.

II) Finances

M. Jean-Claude Pourtau, Vice-président délégué aux finances, a présenté la question suivante

2- ROCK EN STOCK : demande de subvention 2011

Dans le cadre de la compétence communautaire « manifestations culturelles et festives d'intérêt communautaire », l'association Rock en Stock bénéficie du versement d'une subvention d'un montant annuel de 55 000 € (minimum) attribuée en vertu d'une convention pluriannuelle de paiement signée en 2009 pour une durée de 3 ans.

Le Président de l'association a communiqué à la CCMTO le bilan des activités 2010 ainsi que le projet 2011.

Il a également présenté une demande de subvention au titre de l'année 2011 à hauteur de 65 000 €.

Le Bureau Communautaire réuni le 31 janvier 2011 a émis un avis favorable.

Il était demandé au Conseil Communautaire de délibérer sur l'attribution de cette subvention.

Résultat du vote :

Au vu de la convention pluriannuelle de financement conclue entre l'association Rock en Stock et la Communauté de Communes, le Conseil Communautaire a autorisé à l'unanimité le versement d'une subvention de 65 000 € à l'association Rock en Stock au titre de l'exercice 2011.

3- Débat d'Orientation Budgétaire

Le Débat d'Orientation Budgétaire présente les lignes directrices de l'exercice des compétences communautaires. Ces objectifs sont déclinés en actions programmées sur un ou plusieurs exercices. La Commission Finances du 19 janvier dernier a émis les propositions d'investissements reprises sur le plan pluriannuel transmis à l'ensemble des délégués.

A/ Commissions Gestion Durable des Déchets Ménagers

a) Déchèteries Intercommunales :

Pour la déchèterie de Camiers un programme de sécurisation et de renforcement des quais a été lancé. Ce programme consiste en la pose de barrières améliorant la sécurité des usagers et le renforcement des emplacements de bennes.

La CCMTO s'est portée acquéreur de deux terrains, zone artisanale d'Etaples pour la construction de la déchèterie. Le marché de maîtrise d'œuvre a été lancé fin 2010. La désignation de l'attributaire interviendra au cours du premier trimestre 2011.

b) Conteneurs enterrés :

Les services communautaires ont recensé les demandes d'implantation formulées par les communes. A partir de ces éléments, un marché de fournitures et de pose sera lancé au premier trimestre 2011.

c) Composteurs individuels :

Constatant l'évolution de gisement des déchets verts à traiter, il est proposé de réaliser une étude de mise en œuvre de compostage individuel sur des habitations ciblées. Ce projet prendrait la forme de mise à disposition de composteurs individuels aux habitations retenues pour l'étude.

B / Développement Economique :

a) Sécurisation des accès aux zones d'activités

La CCMTO a pris la décision d'assurer la maîtrise d'œuvre des giratoires d'accès aux zones d'activités économiques de son territoire dans le but d'en améliorer les conditions d'accès et d'en favoriser l'attractivité. Ce choix se traduit par une programmation pluriannuelle, subordonnée au respect du critère de pluriactivités effective ou potentielle de la zone d'activités concernée.

Le projet de giratoire dit « Leroy Merlin » peut ainsi être inscrit dans les objectifs de programmation. Le projet de giratoire d'entrée du Touquet peut également être inscrit, sachant que les questions de la maîtrise d'ouvrage et du financement doivent être examinées avec le Conseil Général.

b) Parc Opalopolis :

La première phase du projet d'aménagement, les douze hectares Wallon, a été initiée par l'aménageur Adévia après la mise en compatibilité du PLU d'Etaples.

Une première campagne de sondage de l'INRAP a permis de mettre en évidence la présence de vestiges, mais à une profondeur de 4 mètres. Cette profondeur autorise l'INRAP à considérer que les travaux de viabilisation des 12 hectares ne constituent pas un danger pour ces vestiges.

Cette première phase fait l'objet d'un permis d'aménager qui serait déposé par l'aménageur fin janvier, sachant que le marché de travaux de viabilisation a été attribué. Les délais d'instruction et de purge des recours permettent d'envisager un démarrage des travaux en juillet 2011.

C / Aménagement de l'espace :

a) Gens du voyage

Les implantations des projets d'aires d'accueil long séjour des Communes de Cucq et du Touquet ont été abandonnés fin 2010. Les services communautaires, en lien avec ceux des communes de Cucq et du Touquet, travaillent à une nouvelle implantation.

Pour l'aire de grands passages, le choix du terrain n'est pas arrêté. Les propositions d'implantation émises par l'Etat sont techniquement et financièrement difficiles à retenir. Une réunion au moins sera programmée au premier trimestre pour présenter à nouveau les terrains possibles et solliciter l'avis des délégués communautaires.

b) Sentiers de randonnée

La CCMTO doit mettre à jour les documents de promotion des sentiers mis à disposition des Communes et mettre en œuvre la dernière phase des projets de Merlimont (sentier de la dune parabolique) et Camiers (sentier du Rohart). Cette dernière phase consiste en la mise en place d'une signalétique propre à ces sentiers au regard de leur spécificité (zones naturelles milieu dunaire et milieu humide).

Il est également proposé de réaliser un reportage photos aérien sur ces sentiers, mais aussi sur 1 ou 2 projets que les communes souhaitent valoriser.

Il semble intéressant d'approfondir la connaissance de nos capacités touristiques en matière de randonnée en réalisant, par exemple, un bilan des sentiers les plus utilisés, déterminer les lacunes ou les améliorations à apporter aux sentiers plus délaissés, et définir un planning d'entretien annuel des infrastructures. Un maillage du territoire reliant communes rurales et littorales pourrait aussi être envisagé.

c) Pistes Cyclables

La mise en aire piétonne partagée de la section du Pont Rose a été réalisée fin 2010. Ce tronçon s'inscrit dans la démarche de véloroute voie verte du Conseil Régional. Pour terminer ce projet il est nécessaire de réaliser les liaisons :

- Etaples (Symply Market) domaine portuaire (pont rose), pour laquelle le Conseil Général, maître d'ouvrage, propose différents scénarii de cheminements,
- Pont rose Merlimont via Le Touquet et Stella.

d) Défense Incendie

La CCMTO contrôle l'exécution des marchés de remplacement de poteaux incendie et de contrôle/maintenance du parc de poteaux incendie (communes de Camiers, Etaples, Le Touquet, Cucq, Merlimont, Saint Josse et Saint Aubin).

A cela, la CCMTO maintient son partenariat financier avec les Syndicats des Eaux de Beutin et de Widehem pour la mise en œuvre des dispositifs de renforcement incendie des Communes de Widehem, Frencq, Cormont, Lefaux, Longvilliers, Maresville, Tubersent, Bréxent.

Le projet de renforcement incendie sur les communes de Saint Josse et de Saint Aubin fera l'objet d'un marché de maîtrise d'œuvre lancé au premier trimestre 2011.

D) Services de proximité :

a) Petite enfance

La CCMTO poursuit son action de développement du Relais Assistantes Maternelles et d'étude des modalités d'accueil pour les parents travaillant en horaires décalés.

b) PIAM

Le service Pôle Intercommunal d'Apprentissage des Musiques a pris sa vitesse de croisière sur le plan des interventions musicales en milieu scolaire. Les axes de développement de ce service sont centrés sur le travail en réseau avec les acteurs de l'apprentissage des musiques du territoire.

E) Protection et mise en valeur de l'environnement :

a) Lutte contre les inondations et le ruissellement

- Le programme de travaux hydrauliques et d'aménagements légers, couvrant les vallées du Huitrepin et de la Dordonne est en phase de validation par le SAGE de la Canche, la Chambre d'Agriculture et le Conseil Général. Les délais raisonnables de validation permettent d'envisager le lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour le premier trimestre 2011.
- En 2010, un marché a été attribué pour l'entretien des ouvrages de la CCMTO. Cette année il convient de relancer ce marché pour une réalisation pluriannuelle.
- Pour le ruisseau à tabac, la CCMTO a déposé le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau, incluant l'étude d'incidence. Début avril 2011 les travaux préconisés par Royal Haskoning pourront recevoir un commencement d'exécution.
- Parallèlement, la CCMTO maintient son soutien financier aux Communes et Syndicats des Eaux dans leur projet de voirie incluant un volet pluvial.

b) Erosion du trait de côte

- La CCMTO a attribué le marché de drainage de plage pour la Commune de Merlimont. 2011 sera l'année de l'étude de définition des travaux.

- La CCMTO a élaboré un marché de maîtrise d'œuvre pour la protection contre l'érosion éolienne de l'esplanade Sainte Cécile.

F) Economie Touristique :

a) Surveillance des plages

La CCMTO poursuit son effort de maintien des équipements de surveillance et de sécurité pour la surveillance des plages. En 2011, des travaux conséquents d'entretien des postes de secours sont prévus, particulièrement sur Merlimont et Stella. La Commission Finances, lors de l'élaboration du Plan Pluriannuel d'Investissement a émis la proposition d'équiper les plages de « totem enfant perdu ». Cette proposition pourrait être analysée dans le cadre des crédits affectés à cette compétence, issus de l'évaluation du transfert de charges.

b) Certification des eaux de baignade

La CCMTO a initié la démarche de certification des eaux de baignade avec le bureau certificateur Véritas. Parallèlement, le SMCO s'est porté maître d'ouvrage pour l'élaboration des profils de vulnérabilité des plages pour les points de baignade du Nord Pas de Calais.

Ces profils de vulnérabilité seront insérés dans le processus de certification de la gestion active de la qualité des eaux de baignade avec pour objectif la certification de tous les points de baignade de la CCMTO.

G) Technologie de l'Information et de la Communication :

a) Téléphonie mobile

- La SAFER, propriétaire du terrain techniquement le plus adapté, à recevoir l'implantation de l'antenne passive de résorption des zones blanches (Longvilliers, Maresville, Bréxent) a donné son accord pour la vente à la CCMTO. Cette dernière étape levée, le permis de construire ayant été attribué, le Maître d'œuvre pourra lancer la réalisation de cette infrastructure passive.
- La Commission TIC souhaite démarrer une seconde étape, hors dispositif et incitation de l'Etat, qui consiste à réaliser l'étude de faisabilité à l'échelle de la CCMTO permettant d'améliorer le nombre d'opérateurs couvrant les communes.

b) Haut débit internet

Les travaux de résorption des zones d'ombre DSL ont été réalisés en 2010. la seconde étape de déploiement du Haut débit sur la CCMTO doit permettre d'offrir un débit minimum de 10Mo à l'ensemble des usagers communautaires. Cette étape s'inscrira dans le schéma Régional du Très Haut Débit.

Le débat d'orientation budgétaire ne donne pas lieu à délibération.

III) Aménagement de l'Espace

M. Walter Kahn a présenté la question suivante :

4- Compétence renforcement incendie - transfert de biens : conventions de mise à disposition des bornes incendie des communes de Camiers, Cucq, Etaples, Le Touquet, Merlimont, Saint Aubin et Saint-Josse

Dans le cadre de la compétence statutaire en renforcement incendie, il convient de procéder au transfert à la Communauté de Communes de l'ensemble des biens liés à l'exercice de cette compétence. L'ensemble des poteaux incendie existants sur les communes de Camiers, Cucq, Etaples, Le Touquet, Merlimont, Saint Aubin et Saint-Josse ont été recensés pour être intégrés dans le patrimoine de la CCMTO.

Cette mise à disposition est formalisée par la signature d'une convention conclue entre la commune concernée et l'établissement public. Cette convention accompagne la procédure comptable de transfert des immobilisations entre les collectivités.

Il est rappelé que les communes membres d'un syndicat d'eau compétent en lutte contre l'incendie ne sont pas concernées par ce dispositif.

Ces conventions de mise à disposition permettent de régulariser le transfert de compétence réalisé depuis plusieurs années et transférer la responsabilité de ces biens à la Communauté de communes.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 31 janvier 2011, le Conseil Communautaire était invité à autoriser la signature des conventions à passer avec les communes membres.(modèle de convention transmis aux délégués communautaires)

Résultat du vote :

Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise le Président à signer les conventions correspondantes.

Mme Geneviève Margueritte, Vice-présidente, a présenté la question suivante :

IV) Services à la population

5- Relais Assistantes Maternelles : renouvellement des conventions annuelles d'occupation des salles communales

Le Relais Assistantes Maternelles propose aux assistantes maternelles, et aux enfants dont elles ont la charge, des moments de rencontre et d'échange sous forme d'ateliers hebdomadaires répartis dans plusieurs communes du territoire.

Les conventions passées entre la CCMTO et ces communes pour l'occupation des locaux communaux arrivent à échéance au 31 mai prochain.

Il est d'ores et déjà proposé de les renouveler et permettre au RAM de programmer ses activités.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire, le Conseil Communautaire était invité à autoriser la signature des conventions à passer avec les communes concernées. (modèle de convention transmis aux délégués communautaires).

Résultat du vote :

Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise la signature des conventions pour l'occupation des locaux communaux hébergeant les ateliers du RAM.

Monsieur Bertrand LEFEBVRE, Vice-Président, a présenté la question suivante :

V) Développement Economique et Touristique

6 - Surveillance des plages 2011 et convention relative à la surveillance hors saison

Pour la troisième année consécutive, il est prévu de mettre en place un dispositif de surveillance des baignades hors saison. La Direction Zonale a récemment informé la CCMTO de la période de mise à disposition des Nageurs Sauveteurs C.R.S. pour la saison 2011. Les personnels C.R.S. seront donc mis à disposition du 1^{er} juillet au 31 août 2011.

En conséquence les dates retenues pour la surveillance hors saison sont les suivantes :

Mai	14/15, 21/22, 28/29
Juin	2/3/4/5, 11/12/13, 18/19, 25/26
Septembre	3/4, 10/11, 17/18

La surveillance des 4 plages sera effective aux dates mentionnées ci-dessus, de 11h45 à 18h15.

Le coût de la prestation telle que proposée par l'association « Canche Secourisme Evénement » est de 14 352€ TTC. A cette prestation il convient d'ajouter le coût salarial des nageurs sauveteurs civils embauchés directement par la CCMTO.

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 31 janvier 2011, le Conseil Communautaire était invité à se prononcer sur la signature d'une convention avec l'association « Canche Secourisme Evénement » ayant pour objet la surveillance des plages hors saison, pour un montant de 14 352€ TTC.

Résultat du vote :

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Communautaire a autorisé la signature de la convention avec l'association « Canche Secourisme Evénement » pour la surveillance hors saison de l'année 2011.

La séance est levée à 21 h30 par l'invitation du Président au traditionnel verre de l'amitié.

Fait au TOUQUET, le 24 février 2011

Pour le Président empêché et par délégation
Le 1^{er} Vice-Président,

Jean-François RAPIN.

